

AMNESTY INTERNATIONAL

DECLARATION PUBLIQUE

AI Index: AFR 31/002/2008

16 décembre 2008

Côte d'Ivoire: Le silence et l'impunité -- unique réponse aux violences sexuelles a l'égard des femmes

Si le conflit en Côte d'Ivoire semble s'être apaisé en termes de confrontations militaires, des femmes et des jeunes filles continuent d'être régulièrement victimes de viols commis par toutes les parties au conflit. Des éléments des forces de sécurité, des soldats des Forces nouvelles (FN) qui contrôlent la moitié nord du pays ainsi que des membres des milices progouvernementales agressent sexuellement des femmes et des jeunes filles, en sachant pertinemment qu'ils n'auront aucun compte à rendre de leurs actes.

Trois cas de viols de femmes au moins ont été signalés au cours de ces six derniers mois à Adiaké, près de la frontière avec le Ghana (en zone gouvernementale). L'une d'entre elles, a été agressée puis violée par cinq militaires commandos de l'armée. Cette localité abrite un camp de Forces de défense et de sécurité (FDS) composé notamment de membres de la Brigade anti-émeute (BAE) et de marins commandos. Aucun responsable présumé de ces actes ne semble avoir été arrêté pour ces faits.

Les cas de viols à l'égard des femmes sont particulièrement nombreux dans l'ouest du pays où se côtoient zones tenues par les éléments des Forces nouvelles et régions aux mains de milices progouvernementales. Dans certaines régions comme celles de Douékoué et de Logoualé (à environ 600 km à l'ouest d'Abidjan), Amnesty International a recueilli des informations faisant état de nombreux cas de femmes et de jeunes filles victimes de viols commis par des hommes en armes qui s'attaquent à des biens appartenant à des civils.

Une femme paysanne de l'ethnie yacouba, âgée de trente-six ans, a ainsi été agressée en septembre 2008 dans son village de Binepleu, près de Logoualé. Elle a raconté : « *Je revenais du marché de Logoualé vers le soir. Trois rebelles m'ont arrêté sur le chemin dans la brousse. Ils sont tombés sur moi puis ont emporté mes bagages contenant habits d'enfants, nourriture et pommes. Trois femmes du village ont aussi été violées. Chaque fois les rebelles tombent sur les femmes en brousse et on a peur de parler* ».

Des éléments de milices qui s'auto-proclament partisans du président Laurent Gbagbo se sont également rendus responsables de viols dans la région de Douékoué. Ainsi dans la nuit du 20 au 21 septembre 2008, une bande armée composée de membres présumés d'une des milices progouvernementales actives dans ce secteur, armés de kalachnikov, de fusils calibre 12 et d'armes blanches, ont attaqué une cour commune dans le quartier de Perethete à Douékoué pour piller ses habitants. Six d'entre eux ont violé deux jeunes filles.

Les populations sont d'autant plus terrifiées et démunies qu'elles n'ont personne envers qui se tourner pour demander justice et réparation. L'impunité semble quasi-totale et dans un cas au moins, l'auteur du viol a non seulement échappé à la justice mais a été nommé au sein de l'administration pénitentiaire. C'est ainsi que le 15 avril 2008, un soldat des Forces nouvelles a violé une femme paysanne qui marchait sur une piste menant à son village proche de la ville de Katiola (à 400 Km au nord d'Abidjan). Le viol a eu lieu dans un magasin de stockage de coton.

Les parents de la victime ont saisi le commandant de zone des Forces nouvelles lequel a ordonné l'arrestation de l'auteur de cet acte. Cependant, cet homme, au lieu d'être sanctionné, a été nommé par la suite gardien de la prison de Katiola.

Ces viols entraînent inévitablement des séquelles physiques et psychologiques d'une intensité d'autant plus grande que dans la plupart des cas les victimes ne bénéficient d'aucun soin en raison notamment de l'effondrement des structures sanitaires. Dans certains cas, dont le nombre est impossible à estimer, les femmes et les jeunes filles victimes de ces actes ont succombé. C'est notamment le cas de Rose, une adolescente âgée de quatorze ans, qui a été violée par quatre éléments des Forces nouvelles au début du mois d'avril 2008 à Katiola. Les agresseurs, après l'avoir violée, lui ont brisé le cou, la tuant sur le champ.

À l'heure où de nombreux efforts sont menés sur le plan national et international afin de trouver une solution pacifique au conflit qui divise la Côte d'Ivoire depuis plus de six ans, Amnesty International estime qu'il est indispensable d'accorder une attention particulière aux victimes de violences sexuelles afin de leur accorder le droit à la justice, à des soins appropriés et à des réparations. Pour que de tels actes cessent, toutes les parties doivent envoyer un signal clair à leurs forces et partisans leur indiquant que de tels actes ne seront plus tolérés et que leurs auteurs seront punis. Sans justice et protection accordée aux femmes, aucune paix durable ne pourra être instaurée en Côte d'Ivoire.

FIN/